



**gymnase
de
nyon**

MATURITES SPECIALISEES

TRAVAIL DE MATURITE (TMSP)

2025-2026

Brochure à l'intention du répondant et du candidat
Septembre 2025

NB : pour des raisons de confort visuel et par souci d'efficacité, le langage inclusif n'a pas été utilisé dans ce document. Cela ne veut en aucun cas sous-entendre une inégalité entre les hommes et les femmes. A chaque fois, le féminin est évidemment entendu.

Description

Le certificat de maturité spécialisée comprend un travail de maturité spécialisée dans le domaine professionnel choisi, préparé de façon individuelle, il est constitué d'un document écrit et doit être défendu oralement.

Axé essentiellement sur l'expérience acquise au cours du stage professionnel induit par le cursus ou sur la formation de nature professionnelle, le TMsp a pour objectif de permettre au candidat de démontrer ses compétences à :

- analyser et évaluer des situations professionnelles ;
- transmettre son expérience, sa perception personnelle, ses découvertes dans le cadre de la rencontre avec le milieu professionnel ;
- chercher de la documentation, évaluer, exploiter et structurer l'information ;
- porter un regard critique sur ses propres connaissances ;
- s'investir dans son travail avec régularité et autonomie.

Le résultat de la réflexion et des recherches menées au cours de la période de préparation se traduit par un texte de 10 à 15 pages, sans les annexes. Une défense orale est l'occasion de démontrer la maîtrise du sujet.

Le contenu du TMsp est spécifique à chaque certificat de maturité spécialisée. Les brochures éditées par la DGEP font référence comme plan d'études.

Encadrement

Pour la réalisation du TMsp, l'élève bénéficie du soutien de deux personnes de référence.

Le répondant TMsp, maître du gymnase, accompagne le candidat dans toute la phase de définition du thème du travail, dans les différentes étapes de sa rédaction, ainsi que dans la mise en forme de la présentation finale. C'est lui qui reçoit le candidat pour le conseiller dans la méthodologie, pour le guider dans la meilleure façon d'exploiter ses expériences sur le terrain, pour stimuler sa réflexion et le cadrer dans sa rédaction. C'est donc à lui que revient l'essentiel du temps à consacrer pour le suivi du travail. Le répondant TMsp est le référent principal. Pour les élèves qui effectuent un stage, une visite sur le lieu de stage par le répondant TMsp est la bienvenue. Le suivi du stage n'est pas de sa responsabilité, mais cela permet une coordination du TMsp.

Le répondant métier est un expert de la Haute école spécialisée, ou un professionnel attaché à l'institution dans laquelle l'élève accomplit son stage. Il pourra conseiller le candidat durant la phase de définition du sujet et répondra aux questions d'ordre technique et professionnel. Le répondant métier n'intervient pas dans une prise en charge plus avancée du travail de rédaction.

Une rencontre tripartite est obligatoire pour le suivi du TMsp, plusieurs si le besoin se ressent. Le lieu est fixé d'entente entre les trois protagonistes.

Évaluation

Pour que le TMsp soit validé, le candidat doit avoir obtenu au moins la note 4. Si le TMsp n'est pas validé, l'élève échoue sa Maturité Spécialisée. Pour certaines maturité spécialisée (toutes les filières MSCI) une remédiation est encore possible cette année. Ce ne sera plus le cas en 2026/27. **Dans le cas d'une évaluation insuffisante, veuillez en informer immédiatement la doyenne responsable** (florence.dutruy@vd.ch).

Le répondant TMsp est l'examineur pour l'évaluation de la version écrite et de la défense orale. Le répondant métier fonctionne comme expert. La défense n'est en principe pas ouverte à d'autres personnes, sauf si la demande est faite bien en avance, repose sur des demandes claires et que le candidat est d'accord.

Les modalités d'évaluation sont les suivantes :

- Le document écrit est évalué par le maître répondant et le répondant métier. Il donne lieu à une note (arrondie au demi-point).
- La défense orale a lieu en présence des deux répondants qui attribuent une note (arrondie au demi-point).
- Le calcul de la note finale varie selon les maturités spécialisées.

Le travail est rendu sous format papier, une reliure n'est pas nécessaire. Deux exemplaires sont demandés (répondant gymnase et répondant métier). Un exemplaire électronique au format pdf peut être demandé par la doyenne en charge à l'adresse suivante (florence.dutruy@vd.ch) particulièrement pour les très bons TMsp, soit dans l'idée de concourir pour le prix d'excellence, soit pour servir d'exemples aux futures candidats MS. La diffusion du document est de la responsabilité de l'élève qui doit respecter les exigences de ses répondants.

La date de la défense orale est fixée par les répondants, d'entente avec le candidat. Le répondant gymnase se charge de communiquer les informations nécessaires au candidat et au répondant métier en temps voulu (lieu, heure, date). Il est aussi responsable de réserver une salle pour la défense.

La défense orale dure en principe 45-55 minutes et se déroule selon les modalités suivantes :

- 15 à 20 minutes de présentation ;
- 15 à 20 minutes de questions/réponses ;
- 10 à 15 minutes de délibération.

La note est ensuite communiquée directement au candidat.

NB : La défense orale des TMsp MSCI-Tourisme est différente :

- 20 minutes de présentation de l'élève (stage et projet novateur)
- 30 minutes de questions/réponses
- 10 minutes de délibération

Synthèse des spécificités des différentes maturités spécialisées

Maturité spécialisée Arts et Design (MSAD)

Phase 0 Mise en place	Novembre/décembre	Prise de contact avec le candidat Informations générales Présentation du calendrier
Phase 1 Début et réflexion	Janvier	Lancement du travail Rencontre tripartite Présentation des critères d'évaluation
Phase 2 Recherche et rédaction	Février à avril	Retour critique Évaluations intermédiaires propres au gymnase
Phase 3	Mai Mai à juin Mi-juin	Reddition version définitive Défense du TMsp Évaluation finale propre au gymnase Remise au secrétariat de l'évaluation finale par le répondant

Une collaboration avec le représentant de l'ECAL est attendue à chaque étape du processus d'élaboration du TMsp.

La note finale du TMsp est la moyenne des deux notes, exprimées au demi-point et affectées du même coefficient.

$$\frac{\text{la note de l'écrit} + \text{la note de l'oral}}{2}$$

Il n'y a pas de possibilité de remédiation dans les TMsp en MSAD. Si le travail de maturité spécialisée n'obtient pas une note suffisante, il doit en principe être refait l'année scolaire suivante.

Maturité spécialisée Communication et information (MSCI)

Phase 0 Mise en place	Septembre à mi-octobre	Prise de contact avec le candidat Informations générales Présentation du calendrier
Phase 1 Début et réflexion	Octobre à novembre	Lancement du travail Rencontre tripartite et visite sur le lieu du stage Présentation des critères d'évaluation
Phase 2 Aval des répondants	Mi-décembre Mi-janvier	Projet soumis aux répondants Validation définitive du projet
Phase 3 Recherche et rédaction	Novembre à mars	Retour critique Évaluations intermédiaires cantonales Éventuelle deuxième visite sur le lieu du stage
Phase 4	Début mars Fin mars Courant avril	Reddition version définitive Défense du TMsp Évaluation finale cantonale Remise au secrétariat de l'évaluation finale par le répondant

Les répondants métiers ou les personnes de contact dans les HES partenaires pour les TMsp en MSCI sont :

- a) M. Benoît ZUBER pour la MSCI – T : benoit.zuber@hevs.ch
- b) M. Julien Chatillon pour la MSCI-IM julien.chatillon-fauchez@heig-vd.ch
- c) Mme Aurélie Curchod pour la MSCI – IG aurelie.curchod@eduvaud.ch

La note finale du TMsp est la moyenne des deux notes, exprimées au demi-point et affectées du même coefficient.

$\frac{\text{la note de l'écrit} + \text{la note de l'oral}}{2}$

En cas de TMsp insuffisant, deux options possibles, celle de redoubler la MS et donc refaire intégralement le TMsp ou celle de la remédiation, qui consiste en l'amélioration du travail rendu en suivant scrupuleusement les remarques faites par les deux répondants et en corrigeant les erreurs de la première version.

Si la remédiation est choisie, il faut tenir compte des points ci-dessous :

- Si le 4 n'est à nouveau pas atteint, ce sera équivalent à un échec définitif, la remédiation compte comme un redoublement ;
- Toutes les prestations professionnelles doivent être validées avant de pouvoir faire cette seconde défense ;
- L'accord des deux répondants est nécessaire ;
- La remédiation ne peut donc avoir lieu qu'au plus tôt début juillet (quand toutes les validations professionnelles ont pu être faites par la HES partenaire et au plus tard fin août, avant la remise des diplômes de maturité spécialisée

Pour quatre les filières MSCI, encore plus que pour les autres domaines professionnels, une lecture rigoureuse des brochures cantonales est demandée.

Maturité spécialisée santé (MSSA)

Phase 0 Mise en place	Début octobre (avant les vacances) ou fin octobre (après)	Prise de contact avec le candidat (le lieu de stage est connu courant octobre) Informations générales Présentation du calendrier
Phase 1 Début et réflexion	Décembre	Lancement du travail avec le début du stage Présentation des critères d'évaluation Prise de contact avec le répondant-métier
Phase 2 Recherche et rédaction	Janvier à mars	Rencontre tripartite Visite du candidat sur le lieu du stage (en janvier) Évaluations intermédiaires (grille du gymnase)
Phase 3	Avril à mai Mai-juin	Reddition version définitive Défense du TMsp Évaluation finale (grille du gymnase) Remise au secrétariat de l'évaluation finale par le répondant

Les doyen-ne-s responsables des propédeutiques en santé de contact dans les HES partenaires sont :

- HESAV : DI NUZZO STAUFFER Vanessa : vanessa.dinuzzo@hesav.ch
- HESAV : PELLAUX Victoria victoria.pellaux@hesav.ch
- HESAV : LAFORGE Marine marine.laforge@hesav.ch
- La Source : Anne Mairesse a.mairesse@ecolelasource.ch

La note finale du TMsp est la moyenne pondérée de la note de l'écrit et la note de l'oral selon la formule

$$\frac{3 \times \text{la note de l'écrit} + \text{la note de l'oral}}{4}$$

Si le travail de maturité spécialisée n'obtient pas une note suffisante, il doit être refait l'année scolaire suivante. Dans ce cas un nouveau stage dans une institution socio-sanitaire, d'une durée de quatre semaines, doit être suivi.

Il n'y a donc aucune remédiation du TMsp en filière santé.

Critères d'évaluation

a) Critères d'évaluation du TMsp en MSCI et MSAD

Se référer aux informations données par les répondants TMsp (gymnase et métier), sachant que pour toutes les filières MSCI des grilles cantonales et des critères communs ont été imposés.

b) Critères d'évaluation du TMsp en MSSA

PROBLÉMATIQUE ET METHODES DE TRAVAIL

- Définir une réflexion personnelle sous forme d'une problématique, d'une activité spécifique ou d'une analyse ;
- Appuyer l'analyse ou la problématique scientifiquement et/ou par l'expérience ;
- Créer du lien entre l'approche scientifique et l'expérience du terrain ;
- Apporter un contenu consistant et original ;
- Choisir et utiliser des sources variées et pertinentes et donner les références de façon rigoureuse.

CONTENU ET RESPECTS DES OBJECTIFS DU TMSP

1^{ère} partie :

- Présenter l'institution dans laquelle se fait le stage ;
- Présenter le travail du stagiaire au sein de l'institution ;
- Partager les expériences vécues ;

2^{ème} partie :

- Décrire une situation particulière ;
 - Analyser les moyens mis en œuvre pour faire face à cette situation ;
 - Réfléchir sur les stratégies mises en œuvre en lien avec le futur métier ;
 - Utiliser des apports théoriques/pratiques en lien avec cette situation ;
 - Conclure et prendre position quant à la formation et/ou au futur métier ;
- Équilibrer les apports de la 1^{ère} et de la 2^{ème} partie.

FORME ET EXPRESSION

- Maîtriser la langue (orthographe, grammaire et syntaxe) ;
- Formuler clairement et personnellement sa pensée et les idées ;
- Utilisation des moyens informatiques ;
- Soigner la présentation et les illustrations, donner correctement les citations et les références.

PROCESSUS ET MÉTHODES DE TRAVAIL

- Montrer sa capacité à remettre son travail en question ;
- Faire preuve d'autorégulation et d'autonomie dans son travail.

DÉFENSE ORALE

- Structurer et présenter synthétiquement le travail ;
- Amener le sujet avec originalité et avec un apport nouveau par rapport au dossier ;
- Proposer de nouvelles pistes, s'autoréguler ;
- Formuler clairement et personnellement son propos ;
- Répondre aux questions ;